



## Changement de poste de travail

-----  
Par ludo1

Bonjour, embauchée depuis 20 ans en cdi, mon nouvel employeur veut me mettre au point chaud, c'est à dire faire cuire le pain, viennoiserie, chose que je refuse. J'ai une ancienneté de 20 ans et depuis presque 3 ans je suis repassée caissière libre service, dans un discount qui a été racheté par un grand groupe. Ma question est: Ai-je le droit de refuser de cuire le pain, étant donné que je transforme un produit congelé en le cuisant?  
Mon emploi: Employé Caisse Commercial